

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 07 FEVRIER 2023 A 18H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Vingt Trois, **le 07 FEVRIER A 18H30**

Extrait affiché le :
14 février 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1ère séance 2023

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALERIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Création d'un Pumptrack :
Actualisation de la délibération
n° 40/2022.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme ACCILI Micheline à Mme BENOIT Marie-Hélène
M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. EVRARD Luc
M. ROMARY Fabrice
M. KIZILDAG Murat
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel

N° 12/2023

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Madame Nadia TRIQUET, Adjointe déléguée, revient sur le projet de Pumptrack approuvé par délibérations du Conseil Municipal n° 94/2021 et 40/2022 et de l'actualisation à apporter au plan de financement du 14 avril 2022 afin de tenir compte d'une nouvelle demande de soutien financier au titre de la DETR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune accueille un pôle d'équipements scolaires et sportifs en rive gauche de la Meurthe ; qu'un besoin de renforcement des équipements sportifs a été identifié, afin de développer l'offre existante pour les usagers raonnais, mais également pour le bassin de vie de Raon l'Étape ; qu'il s'agit de favoriser le lien social, notamment pour le jeune public, et de rendre les loisirs davantage accessibles ;

Considérant qu'il a été proposé de créer un nouvel équipement de type « pumptrack » qui permettra, au vu de ses caractéristiques, tant d'accueillir un public débutant et amateur que de faire venir un public averti sur la commune, notamment dans le cadre de compétitions ; que cet équipement intégrera dans les circuits proposés un module de « skatepark » ; qu'un aménagement paysager et de l'accès au site sera prévu afin d'intégrer au mieux cet équipement dans son environnement ;

Considérant que ce projet s'articule positivement avec la stratégie globale de revitalisation engagée par la commune, en contribuant à la pratique du vélo sous toutes ses formes ;

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé la création de ce nouvel équipement pour lequel il est nécessaire d'actualiser le plan de financement établi à 304 088 euros HT ;

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'actualisation du plan de financement ci-annexé tenant compte d'une nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 43 070 € correspondant à un taux d'aide de 14,1638 % ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre du dispositif DETR / DSIL et de tout autre co-financeur potentiel sur la base du plan de financement annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,